Terminologie et politique linguistique. Le rôle des banques de données terminologiques francophones

Jan Holeš – Zuzana Honová – Veronika Resslerová

Katedra romanistiky, Filozofická fakulta Ostravské univerzity, Česká republika jan.holes@osu.cz zuzana.honova@osu.cz veronika.resslerova@osu.cz

Mots-clés: terminologie, terme, langue française, banques de données terminologiques, terminotique, politique linguistique

Keywords: terminology, term, French language, terminological data banks, terminotics, language policy

1 Introduction

La communication spécialisée contemporaine se caractérise par une croissance sans précédent du nombre de termes. Depuis la naissance de la théorie générale de la terminologie, la nécessité de coordonner et d'harmoniser les terminologies est évidente. Ainsi, pour répondre aux besoins de la communication spécialisée contemporaine, il est nécessaire d'élaborer les terminologies d'une manière systématique en assurant, en même temps, leur stabilité. Comme l'explique Kováříková (2017, p. 24), la stabilité s'acquiert par l'usage, éventuellement par la définition du terme ou par son intégration dans une norme valable. Ainsi, la stabilité terminologique va de pair avec l'activité de normalisation terminologique, réalisée par les autorités normalisatrices qui en sont chargées.

2 Normalisation terminologique

La normalisation terminologique, officiellement définie comme activité consistant à unifier et harmoniser des concepts, des systèmes de concepts, des termes et leurs définitions, vise à obtenir un vocabulaire normatif dans lequel un seul terme correspond à un seul concept et un seul concept correspond à un seul terme (ISO 10241). Depecker (1996, p. 85) constate qu'il faut distinguer au moins deux concepts de normalisation, à savoir la normalisation technique et la normalisation terminologique. Tandis que la première vise principalement à élaborer des normes techniques, la seconde a pour premier objectif de « construire des terminologies qui désignent exactement les objets en cause », c'est-à dire que « il faut que le même terme soit employé pour le même concept tout au long de la norme, et d'une norme à l'autre ». Davantage, d'après Depecker (1996, p. 86), il convient de distinguer, à côté de la normalisation terminologique, également d'autres « nuances », à savoir la standardisation, liée en particulier, à la nécessité de traiter des standards imposés notamment par certaines entreprises qui se manifestent par la création de leurs propres terminologies, et l'officialisation, définie par l'auteur comme « normalisation terminologique faite dans un cadre officiel ». Dans ce contexte, il est nécessaire d'ajouter l'aménagement terminologique qui englobe les trois concepts mentionnés et qui vise « à développer des terminologies en correspondance avec les objectifs d'une politique linguistique ». Depecker (1996, p. 86) précise que « [1]'aménagement terminologique doit donc prendre en compte l'ensemble de ces processus : normalisation, standardisation, officialisation terminologique, en intégrant toute intervention qui concourt au développement de terminologies ».

¹ Lignes directrices pour la gestion de projets de normalisation terminologique, sur https://www.iso.org/obp/ui/#iso:std:iso:15188:ed-1:v1:fr [Cit. 2023-03-18.].

3 Organismes de normalisation

Comme mentionné ci-dessus, la normalisation terminologique est étroitement liée à la politique linguistique du pays en question. En principe, tout pays dispose d'autorités chargées de la politique linguistique ; néanmoins, le degré de leur intervention dans l'évolution de la langue peut différer considérablement. Parmi les pays francophones, la France représente l'un des pays se caractérisant par un fort interventionnisme des autorités normalisatrices. Les efforts visant à contrôler la formation des néologismes terminologiques remontent en particulier à la promulgation de la *Loi Toubon*, datant de 1994,² qui a établi l'obligation d'emploi de la langue française dans les sphères principales de la vie sociale telles que le travail, les médias, la publicité ou la recherche. Le décret d'application de cette loi (Décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française) a créé la Commission d'enrichissement de la langue française « (e)n vue de favoriser l'enrichissement de la langue française, de développer son utilisation, notamment dans la vie économique, les travaux scientifiques et les activités techniques et juridiques, d'améliorer sa diffusion en proposant des termes et expressions nouveaux pouvant servir de référence, de contribuer au rayonnement de la francophonie et de promouvoir le plurilinguisme ». La Commission collabore avec d'autres institutions, notamment l'Académie française, la Délégation générale à la langue française et aux langues de la France (DGLFLF), rattachée au Ministère de la culture, et des commissions ministérielles de terminologie et de néologie. Le rôle de ces autorités consiste notamment à approuver des termes afin qu'ils puissent être publiés au Journal officiel. Une fois publiés, ces termes officiellement reconnus « sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères ».

Au Québec, c'est l'Office québécois de la langue française qui est chargé de la normalisation des termes. Comme le postule Rondeau (1984, p. 112), depuis l'avènement de la Loi sur la langue officielle, connue sous le nom de Charte de la langue française, la normalisation terminologique a pris un caractère officiel. L'article 116.1 de la Charte de la langue française, déléguant le mandat de normaliser et de diffuser les termes à l'Office de la langue française, prévoit que « L'Office québécois de la langue française peut, sur proposition du Comité d'officialisation linguistique, recommander ou normaliser des termes et expressions. Il en assure la diffusion, notamment en les publiant dans la Gazette officielle du Québec. »

Dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est le Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques et le Service de la Langue française qui sont responsables de la politique terminologique. En vertu du Décret du 28 mars 2019 relatif à la nouvelle gouvernance culturelle, le Conseil, composé de dix-sept membres, dont douze experts en langue française, formule, entre autres, « sur toute question relative à la politique linguistique » et « sur l'évolution de l'usage de la langue française, des langues régionales endogènes et de la langue des signes et sur leur enrichissement ».3

En Suisse, c'est la Chancellerie fédérale qui mène la politique linguistique veillant à ce que les textes officiels de la Confédération soient rédigés dans un langage adéquat, clair et compréhensible. L'article 3 de l'Ordonnance sur les services linguistiques de l'administration fédérale du 14 novembre 2012 se prononce sur la terminologie ainsi que suit : « Les services linguistiques centraux de la Chancellerie fédérale se composent d'une unité pour l'allemand, le français, l'italien, le romanche, l'anglais et la terminologie, dotée chacune d'un responsable. Les services linguistiques centraux de la Chancellerie fédérale se composent d'une section pour chaque langue officielle et d'une section terminologie ». La Loi fédérale sur les langues

² Les origines de ces efforts remontent toutefois loin dans le passé, en lien avant tout avec la volonté d'élimination des langues régionales au profit de la langue française (Ordonnance de Villers-Cotterêts, 1539).

³ Pour une description détaillée de la politique linguistique de la langue française en Communauté française, voir Garsou (2006).

nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques du 5 octobre 2007 mentionne explicitement les banques terminologiques dans son Article 20, stipulant que « la Confédération et les cantons s'accordent un droit d'accès réciproque et gratuit à leurs banques de données terminologiques. »

4 Banques de données terminologiques

Parmi les outils utilisés par les autorités normalisatrices et servant à harmoniser et à standardiser les terminologies on trouve, entre autres, différentes banques de données terminologiques. L'Office québécois de la langue française (2021)⁴ définit une banque de données comme une « collection de données ou de bases de données liées à un domaine de connaissance ou à un sujet, qui est structurée de manière à faciliter la recherche ».⁵ En même temps, l'Office de la langue française⁶ avise que même si certaines sources emploient les termes base de données et banque de données de façon interchangeable, ce dernier terme s'utilise généralement pour désigner un ensemble comprenant plusieurs bases de données ou une base de données accessible à un grand nombre d'usagers.⁷

Les premières banques de données apparaissent dans la seconde moitié du XX^e siècle. La plus ancienne banque de termes connue, intitulée DICAUTOM (dictionnaire automatisé) et transformée plus tard en EURODICAUTOM, a été créée à Luxembourg en 1963 (Rondeau, 1984, p. 160–161). Néanmoins, EURODICAUTOM (orientée vers les travaux traductionnels), a été remplacée par IATE (Terminologie interactive pour l'Europe) qui est aujourd'hui la plus grande base de données terminologiques au monde, avec environ 7,6 millions de termes couvrant les 24 langues officielles de l'UE. Le 21 mars 2023, par exemple, cette banque énorme affichait 5304 nouveaux termes créés et plus de 1,3 million de recherches effectuées pendant une seule semaine précédente. IATE est « à la disposition du public depuis 2007 et rassemble les ressources terminologiques de tous les services de traduction de l'UE » 8.

Concernant les pays francophones, plusieurs banques de données terminologiques sont à mettre en valeur. Il s'agit d'abord de FranceTerme, 9 base de données terminologiques française gérée par la Commission d'enrichissement de la langue française qui relève de la compétence du Ministère de la Culture. Elle réunit des néonymes et des termes français recommandés en conformité avec des règles établies et qui devraient être utilisés à la place des unités terminologiques étrangères concurrentes, donc principalement des anglicismes pénétrant de plus en plus souvent dans la communication spécialisée. Sur son site officiel, FranceTerme se présente ainsi : « Ce site est consacré aux termes publiés au Journal officiel de la République

⁴ La fiche concrète est disponible sur https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8355655 [Cit. 2023-03-18.1.

⁵ Goffin (1983, p. 50) propose de distinguer (a) la banque de mots, (b) la banque de termes ou de terminologie, et (c) la banque de données terminologiques. Dans cette dernière, « l'unité terminologique, uniterme ou multiterme, est accompagnée de données sémantiques (définition, contexte illustratif ou note), de données signalétiques et de données documentaires (références ou sources, code-matière ou domaine d'application) ». Dans notre article, nous utilisons principalement le terme banque. Nous utilisons le terme base lorsque l'outil se présente lui-même comme base sur son site officiel.

⁶ Voir la fiche susmentionnée.

⁷ Humbley (2000, p. 331) souligne que la terminologie doit son existence en tant que pratique commerciale à l'informatique, rappelant que « les gros ordinateurs ont hébergé les premières banques de terminologie, et que la micro-informatique des années 80 a permis la création du métier de terminologue d'entreprise ». Divers auteurs forgent le mot terminotique pour désigner l'extraction, la vérification et la gestion des termes à l'aide d'outils informatiques. Ce terme, que nous voyons déjà dans l'intitulé du recueil Terminologie et terminotique de Gouadec (1993), est un mot-valise formé à partir de terminologie et informatique. L'Homme (2004, p. 47) remarque que même si l'informatique fait partie des préoccupations des terminographes depuis fort longtemps – depuis le milieu des années 1960, son intégration à toutes les étapes du travail terminologique est beaucoup plus récente.

⁸ Les informations officielles sur *IATE* sont disponibles sur https://cdt.europa.eu/fr/iate [Cit. 2023-03-18.].

⁹ Le site officiel de *FranceTerme* est disponible sur www.culture.fr/franceterme [Cit. 2023-03-18.].

française par la Commission d'enrichissement de la langue française. Près de 9 000 termes pour nommer en français les réalités nouvelles et les innovations scientifiques et techniques. » Le site présente des recommandations d'usage des équivalents français pour les néologismes terminologiques d'origine anglaise les plus connus. En outre, il met en relief les termes dernièrement publiés et, surtout, il permet une recherche de néologismes terminologiques par domaine. Les informations concernant chaque terme sont présentées sous forme de fiches terminologiques comprenant, en particulier, la définition, l'équivalent étranger, l'appartenance à un domaine, la note, la date de parution dans le Journal officiel, éventuellement le renvoi à d'autres fiches terminologiques disponibles.



Figure 1 Structure de la fiche terminologique hameçonnage sur FranceTerme¹⁰

Les autres pays francophones disposent, eux aussi, de leurs propres banques de données terminologiques. À titre d'exemple, citons BelTerme de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a été créée en 1997 et qui est gérée par la Direction de la Langue française. Selon la description disponible sur le site officiel de BelTerme, 11 elle doit être l'instrument de gestion et de diffusion des travaux terminologiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et refléter sa politique terminologique. Cette banque de données quadrilingue, librement accessible en ligne, contient quelque 4000 fiches terminologiques, provenant, selon son site officiel, principalement de deux sources : (a) environ 3500 termes importés qui ont été publiés dans le Journal officiel français,

¹⁰ Disponible sur: https://www.culture.fr/FranceTerme/terme/JURI83?domaine=0&q=hameconnage [Cit. 2023-

¹¹ Le site officiel de *BelTerme* est disponible sur www.franca.cfwb.be/bd/bd.htm [Cit. 2023-03-18.].

y compris leurs équivalents anglais, qui ont été remaniés selon les spécificités de la Belgique et qui ont été enrichis d'équivalents en néerlandais et en allemand, (b) depuis 2008, de nouvelles collections de termes ont été versées à BelTerme, résultant des recherches au sein du Service de la Langue française (surtout dans les domaines de l'audit, de l'enseignement et de l'administration). Les fiches sont reparties par domaine (agriculture, chimie, enseignement, sport, etc.) et pour cette raison, BelTerme est également présenté comme un recueil de dictionnaires thématiques. Les fiches individuelles contiennent les rubriques suivantes : (a) la définition, indiquant sa source, parfois accompagnée d'une note de nature encyclopédique ou d'une note sur la restriction géographique ou temporelle; (b) les autres termes utilisés pour le même concept (les variantes synonymiques, accompagnées parfois de recommandations); (c) des informations linguistiques pour préciser l'usage du terme (catégorie grammaticale, genre, parfois une remarque sur la prononciation), et (d) les équivalents en néerlandais, allemand et anglais.12



Figure 2 Structure de la fiche terminologique vogelpik sur BelTerme¹³

TERMDAT, 14 banque de données terminologiques de l'administration fédérale suisse, gérée par la Chancellerie fédérale, a pour vocation de « recenser et diffuser la terminologie juridique et administrative suisse, ainsi que toute autre terminologie intéressant le secteur public ». Les fiches terminologiques, gratuitement disponibles sur Internet (www.termdat.ch), sont rédigées dans les langues nationales de la Suisse (l'allemand, le français, l'italien et le romanche) et en anglais. Selon le Guide de rédaction, contenant une description détaillée de la base, accessible sur sa page web, TERMDAT a été créée en 1987 à partir de la banque de terminologie de l'Union européenne EURODICAUTOM. En 2013, une nouvelle version a été mise en ligne, avec une structure des entrées modifiée et des fonctionnalités élargies. La base est assez extensive – selon la même source, en 2018, TERMDAT comptait environ 380 000 fiches, en deux, trois, quatre ou cinq langues. La structure de cette banque de données comprend quelques dizaines de domaines (l'agriculture, la défense, la formation, la médecine, les transports, etc.) avec des sous-domaines (ainsi, le domaine Transports contient les sous-

¹² Pour la description de la structure de la fiche, nous avons utilisé les informations disponibles sur le site officiel. Pour quelques expériences de terrain concernant les critères de sélection des candidats termes de BelTerme, voir Belina-Podgaetsky et Lemaire (2013), pour une comparaison avec les sources terminologiques de France, voir Lenoble-Pinson (2007).

¹³ Disponible sur: http://www.franca.cfwb.be/s0002/infofram.htm [Cit. 2023-03-18.].

¹⁴ Le site officiel de *TERMDAT* est accessible sur www.termdat.ch [Cit. 2023-03-18.].

domaines transport ferroviaire, astronautique, moyens de transport, transport aérien, transport par voie d'eau, etc.). Elle offre la possibilité de recherche en fonction d'un domaine ou l'affichage de toutes les fiches faisant partie d'une collection terminologique. La fiche se compose d'un en-tête, contenant des informations générales sur cette fiche, et de zones linguistiques, subdivisées en plusieurs rubriques: mot vedette (chargeur à bras télescopique), source du terme, définition, source de la définition, synonymes (souvent les formes elliptiques : chargeur télescopique).



Figure 3 Structure de la fiche terminologique chargeur à bras téléscopique sur TERMDAT¹⁵

En ce qui concerne les banques de données canadiennes, il convient de mentionner surtout TERMIUM Plus en tant que « banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada ». Le site officiel de *TERMIUM Plus*¹⁶ se présente comme « une des plus grandes banques de données terminologiques et linguistiques dans le monde », donnant accès à des millions de termes en anglais, en français, en espagnol et en portugais. Cette banque de données contient des termes, des abréviations, des définitions et des exemples concrets d'usage dans de nombreux domaines de spécialité. La gestion de TERMIUM Plus représente l'une des responsabilités du Bureau de la traduction, institution fédérale canadienne. Parce que cette banque de données a été créée à l'Université de Montréal, le nom de TERMIUM vient de TERMInologie Université de Montréal. Outre la recherche de termes selon plusieurs critères tels que la langue ou le domaine, l'outil de *TERMIUM Plus* permet aux utilisateurs de conserver des fiches particulières, de suggérer une modification à une fiche ou de soumettre des suggestions qui seront ensuite examinées par les spécialistes du Bureau de la traduction. Toute fiche attribue à un terme un/des domaine(s), une définition et sa source, son équivalent anglais et, éventuellement, des équivalents espagnol ou portugais.

¹⁵ Disponible sur:

https://www.termdat.ch/search/entry/441467?s = chargeur % 20% C3% A0% 20 bras % 20 t% C3% A91% C3% A9s copiq and the control of the controlue&sl=2,6,7,8,3&tl=2,6,7,8,3 [Cit. 2023-03-18.].

¹⁶ Le site officiel de *TERMIUM Plus* est disponible sur https://www.btb.termiumplus.gc.ca [Cit. 2023-03-18.].

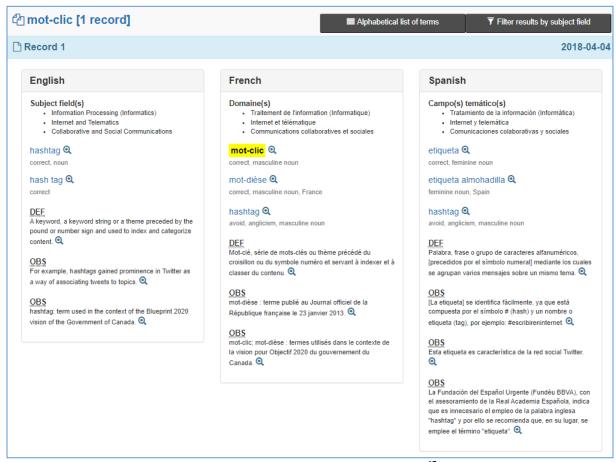


Figure 4 Structure de la fiche terminologique mot-clic sur TERMIUM Plus¹⁷

En outre, le Québec dispose du Grand dictionnaire terminologique (GDT)¹⁸ qui est une « banque de fiches terminologiques rédigées par l'Office québécois de la langue française ou des partenaires de l'Office ». Dans l'un de ses communiqués de 2012¹⁹, l'Office québécois de la langue française présente les fonctionnalités novatrices du GDT, y compris : la fonction de saisie semi-automatique dans le champ de recherche ; la possibilité d'effectuer une recherche non seulement parmi les termes, mais aussi à travers les définitions et les notes ; des filtres permettant de restreindre les résultats de la recherche ; la possibilité de partager les fiches par courriel. De plus, le GDT renseigne sur l'usage de termes grâce à un code de couleurs, utilisant le vert pour les termes privilégiés, le jaune pour les termes à usage restreint et le rouge pour les termes déconseillés. À part les données en français et en anglais, le GDT donne accès aux termes espagnols, portugais ou italiens. Cependant, selon le même communiqué, « les fiches en français sont toujours présentées en tête de liste, l'objectif du GDT demeurant l'enrichissement et la mise en valeur de la langue française ». Le GDT s'enrichit depuis plus de 35 ans et enregistre des millions de termes dans plus de 700 000 fiches. Les fiches comprennent le domaine, l'auteur, la date de la dernière mise en jour, la définition, la note, les termes privilégiés et les équivalents anglais.

https://www.oqlf.gouv.qc.ca/office/communiques/2012/20120607_gdt.html [Cit. 2023-03-18.].

¹⁷ Disponible sur: https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-eng.html?lang=eng&i=1&srchtxt=mot-clic&codom2nd_wet=KB#resultrecs [Cit. 2023-03-18.].

¹⁸ Le site officiel du *Grand dictionnaire terminologique* est accessible sur https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca [Cit. 2023-03-18.].

¹⁹ Le communiqué du 7 juin 2012 est disponible sur



Figure 5 Structure de la fiche terminologique égoportrait sur le GDT²⁰

Il est à souligner que cet aperçu des banques de données francophones n'est de loin pas exhaustif. Il en existe d'autres, proposés par des organismes les plus divers, comme UNTERM,²¹ base de données terminologiques multilingue officielle des Nations Unies, TermOTAN, ²² base de données terminologiques militaires officielle de l'OTAN, FAOTERM, ²³ portail terminologique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Electropedia, ²⁴ base de données terminologiques multilingue de la Commission électrotechnique internationale, ou encore LexArt, 25 base consacrée à la théorie de l'art et plus particulièrement à la peinture, développée au sein de l'université de Trèves, etc.

5 Conclusion

En 1983, Goffin, en parlant des banques terminologiques qui se sont constituées depuis la fin des années 60 pour répondre à l'inflation lexicale grandissante, mentionne cinq banques qui étaient opérationnelles en 1983, conçues pour servir une « clientèle spécifique » (Goffin, 1983, p. 49). Quarante ans plus tard, nous trouvons une telle multitude de ressources terminologiques en ligne qu'il devient pénible de s'y orienter. Elles sont parfois très durables et tenues depuis des dizaines d'années, parfois trop éphémères, en tout cas très variées, les unes ne contenant que quelques centaines de termes, les autres en contenant des millions, pouvant

²⁰ Disponible sur: https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26527058/egoportrait [Cit. 2023-03-

²¹ Site disponible sur unterm.un.org/unterm2/fr [Cit. 2023-03-18.].

²² Site disponible sur nso.nato.int/natoterm [Cit. 2023-03-18.].

²³ Site disponible sur www.fao.org/faoterm/fr [Cit. 2023-03-18.].

²⁴ Site disponible sur www.electropedia.org [Cit. 2023-03-18.].

²⁵ Site disponible sur www.lexart.fr [Cit. 2023-03-18.].

être gérées par des États, par des institutions, par des entreprises, ou par des passionnés. Certaines d'entre elles restent encore réservées exclusivement aux spécialistes d'un domaine donné, d'autres sont destinées également aux traducteurs, linguistes, journalistes, enseignants et au grand public s'intéressant à la langue en général. Nous sommes d'accord avec Gormezano et Peraldi (2012, p. 252) que « la convergence de la linguistique, de l'intelligence artificielle, de l'ingénierie des connaissances et enfin des sciences de l'information ont en effet permis de remettre en question la manière dont la modélisation des connaissances était envisagée jusqu'à présent en terminologie ». Les banques de données terminologiques modernes, dont nous n'avons présentés que quelques exemplaires illustratifs provenant du monde francophone, en sont un bon exemple.

Bibliographie:

BELINA-PODGAETSKY, M. – LEMAIRE, N. (2013): Critères de sélection des candidats termes dans les projets de terminographie thématique de BelTerme, la base de données terminologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. In : C. Roche (éd.) : TOTh 2013. Actes de la septième conférence TOTh - Chambéry - 6 & 7 juin 2013. Annecy: Institut Porphyre, pp. 171–189.

CEI – Commission électrotechnique internationale. Genève internationale. [Cit. 2023-03-18.]

Disponible sur: https://www.geneve-int.ch/fr/commission-electrotechnique-internationale-cei-0">https://www.geneve-int.ch/fr/commission-electrotechnique-internationale-cei-0 CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE. IATE. [Cit. 2023-03-

18.] Disponible sur : https://cdt.europa.eu/fr/iate

Charte de la langue française. Légis Québec. [Cit. 2023-03-18.]

Disponible sur: https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-11#se:116_1

Décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française. [Cit. 2023-03-18.]

Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000378502

Décret sur la nouvelle gouvernance culturelle. Le Parlement de la Communauté française. [Cit. 2023-03-18.] Disponible sur: https://www.pfwb.be/documents-parlementaires/document-deccef-december-2">https://www.pfwb.be/documents-parlementaires/document-deccef-december-2">https://www.pfwb.be/documents-parlementaires/document-deccef-december-2">https://www.pfwb.be/documents-parlementaires/documents-parlementaires/document-deccef-december-2">https://www.pfwb.be/documents-parlementaires/documents-parlementaires/document-deccef-december-2">https://www.pfwb.be/documents-parlementaires/document-deccef-december-2">https://www.pfwb.be/documents-parlementaires/document-deccef-december-2">https://www.pfwb.be/documents-parlementaires/document-deccef-december-2">https://www.pfwb.be/documents-parlementaires/document-deccef-december-2">https://www.pfwb.be/documents-parlementaires/documents-par 001660811>

DEPECKER, L. (1996): Normalisation et standardisation. In: Hieronymus Complutensis. El mundo de la Traduccion. Revista del Instituto Universitario de lenguas modernas y traductores, 3, pp. 85–88.

Direction de la Langue française. Belterme, notre banque terminologique. [Cit. 2023-03-18.]

Disponible sur: http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=12255

FranceTerme. Ministère de la culture. Commission d'enrichissement de la langue française. [Cit.

2023-03-18.] Disponible sur : http://www.culture.fr/Ressources/FranceTerme

GARSOU, M. (2006): La politique de la langue française en Communauté française: bilan et perspectives. In: Revue belge de Philologie et d'Histoire, 84/3, pp. 653–661.

GOFFIN, R. (1983): Les banques de données terminologiques au service de la traduction. L'apport d'Eurodicautom. In: Equivalences, 14/2–3, pp. 49–56. https://doi.org/10.3406/equiv.1983.1080

GORMEZANO, N. – PERALDI, S. (2012): Terminologies et nouvelles technologies. In: Meta, 57/1, pp. 248–263. https://doi.org/10.7202/1012752ar

GOUADEC, D., éd. (1993): Terminologie et terminotique. Outils, modèles et méthodes. Paris: La Maison du Dictionnaire.

HUMBLEY, J. (2000): Terminologie. In: M. Antoine – B. Cerquiglini (éds.): Historie de la langue française. 1945 – 2000. Paris: CNRS, pp. 316–338.

IATE. Base de données terminologiques interinstitutionnelle de l'Union européenne. [Cit. 2023-03-

18.] Disponible sur : https://iate.europa.eu/home

ISO – Organisation internationale de normalisation. [Cit. 2023-03-18.]

Disponible sur : https://www.iso.org/fr/home.html

KOVÁŘÍKOVÁ, D. (2017): Kvantitativní charakteristiky termínů. Praha: Lidové noviny/Český národní korpus.

Le Grand dictionnaire terminologique. Office québécois de la langue française. [Cit. 2023-03-18.]

Disponible sur : https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca

LENOBLE-PINSON, M. (2007): Traits communs et traits particuliers de deux banques

terminologiques, l'une à Paris, l'autre à Bruxelles. In : Cahiers du RIFAL, 26, Bruxelles : Organisation internationale de la Francophonie et Communauté française de Belgique.

L'HOMME, M.-C. (2004): La terminologie: principes et techniques. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

Loi « Toubon ». Loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française. [Cit. 2023-03-18.] Disponible sur: https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005616341

Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques du 5 octobre 2007. Assemblée fédérale de la Confédération suisse. [Cit. 2023-03-18.]

Disponible sur: https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2009/821/fr

Ordonnance sur les services linguistiques de l'administration fédérale du 14 novembre 2012. [Cit. 2023-03-18.] Disponible sur: https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2012/771/fr

Office québécois de la langue française. À propos de l'Office : Salle de presse. [Cit. 2023-03-18.]

Disponible sur: https://www.oqlf.gouv.qc.ca/office/communiques/2012/20120607_gdt.html

RONDEAU, G. (1984): *Introduction à la terminologie*. 2^e éd. Boucherville: Gaëtan Morin.

BelTerme. Service de la langue française de la Fédération Wallonie-Bruxelles. [Cit. 2023-03-18.] Disponible sur : http://www.franca.cfwb.be/bd/bd.htm

TERMDAT. La Chancellerie fédérale. [Cit. 2023-03-18.] Disponible sur : https://www.termdat.ch TERMIUM Plus. Banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada. [Cit. 2023-03-18.] Disponible sur: https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra

Summary

Terminology and Language Policy. Role of Francophone Terminological Databases

Since the birth of the general theory of terminology, there is an obvious need to coordinate and harmonize terminologies of various fields. In order to meet the needs of contemporary specialized communication, it is necessary to develop terminologies in a systematic way and ensure their stability. Terminological standardization is closely linked to the language policy of the respective country. Some of them have authorities responsible for their language policy. Nevertheless, the extent of their intervention in the evolution of the language can considerably differ. Terminological databases rank among the tools used by standardization authorities for harmonization and standardization of terminologies. The article presents the main francophone terminological databases, their main objectives, features, and contents, namely FranceTerm, managed by the Commission d'enrichissement de la langue française falling under the jurisdiction of the French Ministry of Culture, BelTerme, managed by the Direction de la Langue française of the Wallonia-Brussels Federation, TERMDAT, managed by the Federal Chancellery of the Swiss federal administration, TermiumPlus of the Canadian government, and Grand Dictionnaire terminologique of the Office québécois de la langue française.

La rédaction du présent article a été soutenue par le projet Sémantické posuny ve francouzské terminologii (SGS04FF/2023) de l'Université de Ostrava.